



MERCUROL

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

Séance du 03 juin 2014

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, MARTINOT Perrine, VERSCHEURE Philippe, DEBEAUX Laetitia, GUILLAUME Stéphanie, DESSITE Alain, PONTON Agnès, MICHELAS Sébastien, TROUILLET Vanessa, BARRE Sylvie, VESCOVI Jean-Marc, RABEYRIN Robert, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge

Excusé : ACHARD Arnaud pouvoir à PONTON Agnès

Secrétaire de séance : Perrine MARTINOT

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 08 avril 2014.

M. le Maire informe les conseillers que désormais les comptes-rendus seront envoyés par mail.

Il sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à un dossier du SDED – Raccordement individuel au forfait. Accord du conseil.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La commission vie scolaire s'est réunie le 14 mai 2014 et a étudié les réponses des associations et organismes consultés dans le cadre des activités périscolaires : réticences par rapport au problème de responsabilité, volonté de petits groupes... difficile d'établir un programme dans ces conditions.

Une lettre d'information a été distribuée aux parents d'élèves.

Une réunion sur ce sujet a eu lieu avec tous les Maires de la communauté de communes. Une seule commune a mis en place cette réforme à la rentrée 2013. Tous font état de difficultés à trouver des solutions. Une motion contre cette réforme sera votée lors du prochain conseil communautaire pour demander de reporter son application en 2015 ou son abrogation.

M. BRUNET, Mme BLAISE et Mme GUIBERT ont assistés à une réunion du collectif de communes s'opposant à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires le lundi 2 juin 2014 à l'hôtel de ville de Valence à laquelle participait un avocat. 42 communes font déjà parties de ce collectif Drôme-Ardèche et tous les jours de nouvelles communes le rejoignent.

La quasi-totalité des communes n'a pas pu obtenir de consensus sur les horaires de la part des enseignants et des parents d'élèves, l'inspection académique a refusé à certaines communes le vendredi après-midi comme temps périscolaire et l'a accordé à d'autres et ne donne pas toujours les mêmes réponses aux questions posés.... Les membres présents ont donc décidé d'entrer en « résistance », tout en s'organisant pour la mise en application des nouveaux horaires de septembre mais en assurant qu'un service minimum de garderie.

Devant tous ces éléments, les problèmes de locaux, d'encadrement, de la récupération des enfants le mercredi à midi, le coût financier, le conseil décide avec 17 voix pour, une contre (Mme GIOVANE) et une abstention (M. RIOUX) de demander l'abrogation de cette réforme ou le report de l'application à la rentrée 2015.

JURY d'ASSISES

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2015, il est procédé au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale générale :

- LE BRAS Thibault
- CARAT Jean
- GRANIER Grégory
- VIDAL Catherine
- POULENAS Annie
- BARONE Martine

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil décide, à l'unanimité, de demander le concours de Mme Isabelle COLOMB, Comptable du Trésor, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable et de lui allouer, avec effet au 28 mars 2014, une indemnité de Conseil sur la base de 100 % du taux maximum par an. L'indemnité est calculée par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 dernières années.

PERSONNEL – PROMOTION INTERNE

Un agent titulaire au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne, année 2014 établie par le Centre de Gestion de la Drôme.

De ce fait, il est décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'agent de maîtrise à raison de 35 heures semaine pour permettre à cet agent d'être nommé et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe précédemment occupé par cet agent.

PERSONNEL – EMPLOI D'AGENTS NON TITULAIRES

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou le recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin :

- Des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- Des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

VOIRIE – ACQUISITION DE TERRAIN

Un bassin écrêteur a été construit par la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage sur la voie communale n°1.

La commission voirie a alors décidé qu'il serait opportun d'acquérir une superficie d'environ 300 m² sur la parcelle cadastrée B 1732 longeant cette voie communale afin d'élargir la route dans le but d'améliorer l'accès à des habitations et permettre l'écoulement pluvial vers le bassin écrêteur.

Un accord de principe, précisant qu'un métrage précis serait effectué par un géomètre après l'exécution des travaux, a été signé par le propriétaire M. Nicolas ODOARD.

Le document d'arpentage ayant été réalisé par le géomètre, il est donc décidé, à l'unanimité, d'acquérir les 304 m² de la parcelle cadastrée B 1732 qui ont été nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement de la voirie communale n°1 au prix de 2,00 € le m² et de désigner M. ROBERT Pierre-Jean, Notaire à Tain l'Hermitage pour établir l'acte à intervenir.

SDED – RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT - Dossier n° 261790040AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour un raccordement au réseau pour alimenter une construction au quartier les Malfondières. La dépense prévisionnelle HT est estimée à 21 038,32 €. La participation communale pour ce dossier est de 5 322,50 €.

DECISIONS DU MAIRE (*prises en application de l'article l. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation du Conseil Municipal par délibération n°33/2014*).

N° 04/2014 : GROUPAMA – Remboursement de sinistre

M. le Maire a décidé d'accepter le 14 mai 2014, la somme de 3341,32 € proposée par GROUPAMA SUD en dédommagement du préjudice matériel subi sur un candélabre de la zone des Fleurons.

INFORMATIONS DIVERSES :

Référent Ambroisie : Sylvie BARRE et Agnès PONTON

Election des sénateurs du dimanche 28 septembre 2014 : Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs (décret n° 2014-532 du 26 mai 2014).

Horaires du secrétariat de mairie : Après une période de travail intense du début de l'année consécutive à la préparation des élections, des budgets..., le secrétariat de Mairie a retrouvé ses horaires habituels : du lundi au vendredi de 10h à 16h et samedi de 9h à 11h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h45.